

**Province de Québec  
Municipalité de  
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 14 janvier 2019 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

Mme Guylaine Giguère, directrice générale adjointe est également présente.

14 personnes assistent à la séance.

**ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

**REMISE DE PRIX DÉCORATIONS DE NOËL 2018**

Le Maire invite mesdames Ginette B. Denis et Érica Kohl-Bradley, du comité Agir Vert de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, à remettre le prix du concours de décorations de Noël 2018.

Un prix de 100.00 \$, ainsi qu'un certificat sont décernés à madame Patricia Daigle pour la catégorie maison.

Le Conseil félicite la gagnante et le Maire remercie tous les bénévoles impliqués et souligne l'importance de la participation des citoyens à ce concours.

2019-01-005

**MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

# MUNICIPALITÉ DE

## SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Ajout : 2.14 Contribution financière pour le maintien des Rendez-vous Galette pour l'année scolaire en cours

Adoptée à l'unanimité

**2019-01-006**     **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 10 DÉCEMBRE 2018 (BUDGET 2019) ET DU 7 JANVIER 2019**

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 et des séances extraordinaires du 10 décembre 2018 (Budget 2019) et du 7 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité

**2019-01-007**     **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE DÉCEMBRE 2018 ET JANVIER 2019**

La directrice générale adjointe dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de décembre 2018 et janvier 2019.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, la directrice générale adjointe dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

**2019-01-008**     **APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2018 ET JANVIER 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2018 et celui de janvier 2019.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser les déboursés du mois de décembre 2018 pour un montant total de 12 916.26 \$ et celui du mois de janvier 2019 pour un montant total de 53 228.33 \$.

Adoptée à l'unanimité

**2019-01-009**     **ADOPTION DU RÈGLEMENT 584-2019 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 582-2018 POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné lors de la séance du 7 janvier 2019, en vue de l'adoption du règlement numéro 584-2019 mentionné en titre ;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du règlement a été transmise aux membres du conseil présent au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement est adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire fait un résumé du règlement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que le conseil adopte le règlement numéro 584-2019 abrogeant le règlement 582-2018 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-01-010

## **ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MME JULIE TREMBLAY-DUFOUR À TITRE DE SOUTIEN PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER**

**CONSIDÉRANT QU'UN** soutien à l'entretien ménager est nécessaire lors des périodes plus achalandées des locations de la salle communautaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Julie Tremblay-Dufour a déjà été à l'emploi de la Municipalité à titre de préposée à l'entretien ménager.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'entériner l'embauche de Mme Julie Tremblay-Dufour à titre de soutien préposée à l'entretien ménager à compter du 30 septembre 2018, au tarif de 20.00 \$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité

2019-01-011

## **ENTÉRINER L'EMBAUCHE DES RESPONSABLES DE LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE POUR L'HIVER 2018-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jean-Michel Parenteau, M. Sébastien Patenaude ainsi que Mme Émie Beaubien ont manifesté leurs intérêts à occuper le poste de surveillant de la patinoire pour l'hiver 2018-2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la surveillance sera effectuée en alternance entre les trois (3) responsables à compter du 11 décembre 2018.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'entériner l'embauche de Messieurs Jean-Michel Parenteau et Sébastien Patenaude ainsi que de Mme Émie Beaubien comme responsables de la surveillance de la patinoire pour l'hiver 2018-2019, au tarif de 15.00 \$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## 2019-01-012 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ÉVALUATION DES CANDIDATS AU POSTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire procéder à l'embauche d'un(e) directeur(trice) général(e);

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a reçu une offre de services de la firme BRH pour l'accompagner afin d'obtenir une opinion professionnelle sur le potentiel du ou des candidat(s) en lice pour ledit poste.

**CONSIDÉRANT QUE** la firme BRH doit produire un rapport d'évaluation et se positionner par rapport aux candidatures qui démontrent une maîtrise suffisante de l'ensemble des compétences requises pour occuper le poste.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu,

**QUE** le Conseil puisse au besoin demander des honoraires à la carte au coût de 180.00 \$ de l'heure, tel que mentionné dans l'offre de services de décembre 2018.

**QUE** le Conseil mandate la firme BRH pour un montant de 1 250.00 \$ avant taxes pour l'évaluation de chaque candidat présélectionné par le conseil au poste de la direction générale. Le tout est effectif depuis le 7 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité

## 2019-01-013 NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Dans le but de répondre à la demande des citoyens, le Conseil a statué afin de modifier les heures d'ouverture du bureau municipal.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu,

**QU'À** compter du 7 janvier 2019, les heures d'ouverture du bureau municipal seront dorénavant :

Les lundis-mercredis et jeudis

➤ De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Le mardi

➤ De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

Le vendredi, le bureau municipal restera fermé.

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**2019-01-014     AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 583-2019 – ABROGEANT LE RÈGLEMENT 555-2016  
AFIN D'ACTUALISER LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Avis de motion est donné par M. Sylvain Goyette, que sera adopté à une séance ultérieure le règlement 583-2019 abrogeant le règlement 555-2016 afin d'actualiser la rémunération des élus.

Adoptée à l'unanimité

**2019-01-015     RENOUVELLEMENT DU TAUX RÉDUIT DE COTISATION À L'ASSURANCE-EMPLOI**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton renouvelle une demande de la réduction du taux de cotisation à l'assurance-emploi pour l'année 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour être éligible à un taux réduit d'employeur, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton devra partager la réduction avec ses employés dans une proportion d'au moins 5/12 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil est tenu de se prononcer sur la façon dont sera réparti entre les employés le 5/12 du taux de réduction.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que, le Conseil autorise le dépôt en espèce à chaque employé auquel s'applique le taux de cotisation, un montant équivalent à 5/12 de la contribution d'employeur à l'assurance-emploi économisé par la Municipalité sur la cotisation salariale en raison de sa participation à ce programme.

Adoptée à l'unanimité

**2019-01-016     AUTORISATION À MME GUYLAINE GIGUÈRE À ASSISTER À LA CONFÉRENCE SUR  
LES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Guylaine Giguère, directrice générale adjointe est responsable de la comptabilité et de la gestion des paies ;

**CONSIDÉRANT QUE** les Municipalités de Saint-Césaire et de St-Paul-d'Abbotsford offrent gratuitement une conférence portant sur les modifications apportées à la *Loi sur les normes du travail* en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser Mme Guylaine Giguère à assister à ladite conférence qui aura lieu le 24 janvier 2019 à Saint-Césaire et d'autoriser le remboursement de tous les frais inhérents.

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## 2019-01-017 OFFRE DE SERVICES DE CONSULTATIONS JURIDIQUES – 2019-2020 (MUNICONSEIL)

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu de Municonseil leur offre de services de consultations juridiques pour la période du 01-02-2019 au 31-01-2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme forfaitaire demandée est de 1 000.00 \$ + taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes satisfaits des services de Municonseil.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'octroyer le contrat à Municonseil pour des services de consultations juridiques, pour la période du 01-02-2019 au 31-01-2020, pour un montant de 1 000.00 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

## 2019-01-018 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2018-09-206 « DEMANDE DE SUBVENTION-FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS-SITE DU 31, RUE PRINCIPALE »

**CONSIDÉRANT** l'existence du Fonds de développement des communautés de la MRC de la Haute-Yamaska, lequel fonds vise à encourager et à supporter les collectivités locales dans la mise en place et la réalisation de projets répondant à des besoins ou des priorités locales ou régionales ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité des Sainte-Cécile de Milton, souhaite, depuis plusieurs années, rendre disponible à la population locale et régionale une place publique d'accueil pour les cyclistes, les touristes et les résidents axés sur l'histoire et le développement de la collectivité et la réalisation de petits spectacles et d'activités d'animation culturelles ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal envisage de réaliser en 2019 si cela est possible les travaux de transformation et de mise en valeur du site du 31 rue Principale.

**CONSIDÉRANT QU'UNE** demande de subvention a été déposée le 19 octobre 2018 à la MRC de La Haute-Yamaska.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'informer la MRC que la participation financière de la Municipalité a été établie à 82 388.00 \$ pour ledit projet, conditionnel à l'obtention de ladite subvention.

Adoptée à l'unanimité

## 2019-01-019 AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE M. LUC MÉNARD À TITRE DE PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil et M. Luc Ménard en sont venus à une entente concernant le contrat de travail de ce dernier.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser le Maire et la directrice générale adjointe à

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

signer le contrat de travail de M. Luc Ménard à titre de préposé aux travaux publics, au taux de 21.00 \$ de l'heure, effectif depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

## 2019-01-020 CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE MAINTIEN DES RENDEZ-VOUS GALETTE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE EN COURS

**CONSIDÉRANT QUE** plus de 20 personnes bénéficient du service offert par le programme des Rendez-vous Galettes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme n'est plus soutenu par Avenir d'enfants ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour soutenir ladite activité d'ici la fin de l'année, l'organisme a besoin de 2 000.00 \$ ;

**CONSIDÉRANT** la contribution financière du Député provincial de Johnson M. André Lamontagne au montant de 1 000.00 \$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu,

**QUE** le Conseil octroie une aide financière de 1 000.00 \$ pour le maintien de ladite activité, et ce pour l'année scolaire en cours.

Adoptée à l'unanimité

## 2019-01-021 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – ÉTABLIR LES PRIORITÉS POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, de soumettre à la MRC de La Haute-Yamaska les priorités suivantes afin d'être suivies et appliquées par la Sûreté du Québec, soit :

- Accroître la surveillance dans la zone scolaire, les parcs, les quartiers résidentiels et le Parc PME, pour prévenir le vandalisme, l'intimidation et la vente de substances illégales ;
- Accentuer les interventions auprès des jeunes et des organismes ;
- Surveillance des véhicules hors routes (VTT et motoneiges)
- Poursuivre la vérification de la circulation de camions lourds dans les zones prohibées et la vérification de routine auprès des véhicules, et des silencieux de motos et autos ;
- Surveillance des traverses piétonnières
- Maintien des priorités ponctuelles.

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

2019-01-022

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE RAMPE D'ACCÈS UNIVERSEL À L'IMMEUBLE 112 ET RÉVISION DE LA STRUCTURE DE LA TOITURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil est en processus pour le réaménagement de l'immeuble 112 (Caisse Desjardins) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire obtenir de plans et devis d'un professionnel en génie des structures pour l'ajout d'une rampe d'accès universel audit immeuble ;

**CONSIDÉRANT** également que ladite offre inclut l'inspection de la toiture du Centre communautaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité peut procéder de gré à gré lorsqu'il s'agit d'un montant de moins de 25 000.00 \$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'octroyer le contrat à la firme St-Georges structures et civil pour un montant de 8 200.00 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité

2019-01-023

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS EN INGÉNIEURIE DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ DE L'IMMEUBLE 112 (CAISSE DESJARDINS)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire obtenir les plans et devis d'un professionnel en génie mécanique et électricité pour le réaménagement de l'immeuble 112 (Caisse Desjardins) ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la recommandation de Mme Caroline Denommée, architecte, le Conseil a reçu une offre de services en ingénierie de mécanique et d'électricité de la firme Rochon, experts-conseils inc. ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité peut procéder de gré à gré lorsqu'il s'agit d'un montant de moins de 25 000.00 \$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'octroyer le contrat d'ingénierie mécanique et d'électricité de l'immeuble 112 (Caisse Desjardins), à la firme Rochon experts-conseils inc., pour un montant de 13 800.00 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité



# MUNICIPALITÉ DE

## SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**2019-01-024**     **CLUB 3 ET 4 ROUES COMTÉ JOHNSON – DROIT DE PASSAGE 2018-2019 DE VÉHICULES HORS ROUTES – CHEMIN BERNIER**

**CONSIDÉRANT** la demande de M. Jean-Paul Chandonnet, vice-président du Club 3 et 4 roues comté Johnson, à l'effet de valider le droit de passage pour 2018-2019 de véhicules hors route sur notre territoire (sur le chemin Bernier) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur Estrie se limite au chemin Boileau et qu'au nord de Boileau c'est le secteur Johnson.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, que le Conseil appuie la demande de validation d'un droit de passage pour 2018-2019 de véhicules hors route sur notre territoire, sur le chemin Bernier :

Adoptée à l'unanimité

**2019-01-025**     **RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE DÉCEMBRE 2018**

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois de décembre 2018 soit :

Agrandissement 1

Permis de brûlage 1

Rénovation, réparation et modification 1

Pour un total de 3 permis et une valeur totale de 600 000.00 \$

**2019-01-026**     **OCTROI DU MANDAT À LITHIUM POUR L'ACTUALISATION DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue de Lithium en date du 7 janvier 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire effectuer une refonte de son site internet afin de l'actualiser aux nouvelles procédures de communication avec les citoyens.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'accepter ladite offre de services pour la refonte du site internet de la Municipalité, pour un montant de 14 200.00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

**2019-01-027**     **SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE DU 7 AU 13 AVRIL 2019**

**CONSIDÉRANT** l'importance de l'implication bénévole dans notre Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité reconnaît et veut encourager l'implication bénévole sur le territoire ;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité organisateur de la semaine de l'action bénévole (COSAB) organise diverses activités pour souligner l'engagement bénévole.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, de soutenir la COSAB en contribuant pour un partenariat à 250.00 \$.

Adoptée à l'unanimité

## ***PÉRIODE DE QUESTIONS***

### **Un citoyen demande**

Concernant le projet de desserte par fibre optique, est-ce la Municipalité ou le distributeur du service internet qui vont prendre en charge les frais pour ce projet ?

### **Le maire répond**

C'est la Municipalité (organisme promoteur) qui assume les coûts en totalité pour l'achat d'équipement pour la mise en place d'une desserte par fibre optique des secteurs et résidences de Ste-Cécile-de-Milton qui sont peu ou mal desservis en matière de service internet.

Le conseil est heureux de vous annoncer qu'une subvention du Fonds de développement des communautés de la MRC de la Haute-Yamaska 2018-2019 de l'ordre de 60 000 \$ nous a été octroyée, cette subvention permettra de maintenir au plus bas le fardeau fiscal de ses citoyens pour ce projet.

### **Un citoyen demande**

À l'automne 2018, le conseil avait octroyé un mandat de plus ou moins 36 500.00 \$ à l'architecte. De quoi s'agissait-il ?

### **Le maire répond**

Un premier mandat a été octroyé à Mme Caroline Denommée, architecte pour l'étude préliminaire des coûts pour l'optimisation des locaux municipaux, un deuxième mandat lui a aussi été accordé à la session de novembre 2018 afin d'obtenir les plans et devis pour diverses modifications que le conseil désire réaliser.

Suite à l'analyse de l'étude préliminaire et des plans et devis, le conseil a statué d'aller de l'avant pour le réaménagement de l'immeuble 112 (Caisse Desjardins) en octroyant des mandats supplémentaires pour la préparation des plans et devis en ingénierie de mécanique et d'électricité. Un projet de cette envergure implique plusieurs intervenants.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## **Un citoyen demande**

Est-ce Mme Caroline Denommée, architecte qui a eu le mandat pour la réfection des toitures ?

## **Le maire répond**

Oui, le mandat lui a été octroyé pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville située au 136, rue Principale et celle du Centre communautaire.

## **Un citoyen demande**

À l'ordre du jour, au point 3.1 concernant le Comité de sécurité publique, est-ce qu'il y aura encore la vérification de présence pour les camions lourds dans le 6<sup>e</sup> rang ?

## **Le maire répond**

Oui, les priorités du conseil pour l'année 2019 sont de maintenir la vérification de la circulation des camions dans les zones prohibées.

**Un citoyen est satisfait concernant l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver et offre ses félicitations à l'entrepreneur.**

2019-01-028

## ***LEVÉE DE LA SÉANCE***

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 18.

Adoptée à l'unanimité

---

M. Paul Sarrazin  
Maire

---

Mme Guylaine Giguère  
Directrice générale adjointe